



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 octobre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel Tanner à Michel Bacconnier – Jean-Paul Morel à Pierre Augustin – Rahma Khadraoui à Alain Cacaly – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Sophie Baudouin à Isabelle Duret – Brigitte Pigeyre à Odile Bedeau de l'Ecochère – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à David Cicala

Absents : Bénédicte Krebs – Véronique Soriano – Grégory Estrems – Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.10.08 13

OBJET : Acquisition de la parcelle CL n° 68 – rue de la Scierie

Monsieur Michel CHARPENAY, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose au conseil municipal que dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal et du projet d'extension du parking de la gare SNCF de Saint Quentin Fallavier, il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée CL n° 68 située rue de la Scierie.

La présente délibération concerne une parcelle d'une superficie de 2 405m² supportant un bâtiment industriel ancien et appartenant à Monsieur et Madame MAZET domiciliés 11 rue de la Scierie à Saint Quentin Fallavier.

Le tènement est situé en zone UD du règlement d'urbanisme en vigueur.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis du service des domaines en date du 9 juillet 2012. Ainsi, compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques propres du bien considéré, la valeur de ce bien a été estimée à 150 000€ (cent cinquante mille euros).

Monsieur et Madame MAZET, propriétaires du bien, acceptent la vente pour un montant de 150 000 euros (cent cinquante mille euros) par courrier du 20 septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE l'acquisition de la parcelle référencée CL n° 68 située rue de la Scierie, au prix de 150 000 euros (cent cinquante mille euros) ; les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur (la commune),**

- **AUTORISE le maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet,**
- **DIT que les crédits ont été prévus au Budget Prévisionnel 2012 – article 2111.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 octobre 2012.

Publication et transmission en sous-préfecture le

10 OCT. 2012

Le Maire

Michel BACCONNIER
(sère)



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.